



Communiqué de presse

Luxembourg, le 10 septembre 2020

La stratégie d'investissement de la Chine: l'UE devrait apporter une réponse plus énergique, estime la Cour des comptes européenne

Dans un nouveau document paru aujourd'hui, la Cour des comptes européenne analyse les nombreux risques – principalement de nature économique et politique – que la stratégie d'investissement étatique de la Chine fait peser sur l'UE, ainsi que les perspectives qu'elle offre. Les auditeurs signalent que l'UE est confrontée à plusieurs défis concernant la manière dont elle gère sa réponse. Il lui faut notamment veiller à mieux définir et mettre en œuvre sa propre stratégie à l'égard de la Chine et à en assurer un meilleur suivi, ainsi qu'à coordonner les actions entreprises par les institutions de l'UE et les différents États membres dans le cadre de leurs relations bilatérales avec ce pays. Ils soulignent également le caractère incomplet des données disponibles sur les investissements chinois réalisés dans l'UE, ainsi que la nécessité d'établir une cartographie fiable des risques et des perspectives.

Depuis les années 80, la Chine met en œuvre une stratégie d'investissement qui encourage ses entreprises, tant publiques que privées, à investir à l'étranger dans des secteurs stratégiques. Ses deux principaux piliers sont l'initiative «Une ceinture, une route», dans le domaine de la connectivité, et la stratégie industrielle «Made in China 2025», toutes deux visant à assurer la croissance économique du pays et à asseoir son influence. Les institutions de l'UE ont lancé plusieurs initiatives, dont la plus récente (la vision stratégique UE-Chine 2019) a marqué un changement dans le ton des relations entre l'UE et la Chine, cette dernière y étant considérée à la fois comme un partenaire et comme un rival systémique. Par ailleurs, les États membres maintiennent une coopération bilatérale avec la Chine en suivant souvent leurs propres intérêts nationaux et sans en informer la Commission, même lorsqu'ils sont tenus de le faire. Cette approche décousue dessert l'Union européenne, qui gagnerait en puissance économique si elle agissait collectivement. Dans ce contexte, les auditeurs mettent en évidence des défis particuliers que l'UE doit relever pour agir de manière coordonnée et en temps opportun lorsqu'une approche concertée de l'Union pourrait constituer un avantage, comme dans le cas de la sécurité des réseaux 5G.

«La Chine s'est imposée en tant qu'acteur économique de poids sur la scène internationale, et ses relations avec l'UE influenceront pendant des années sur la vie et les finances des citoyens européens», a déclaré M^{me} Annemie Turtelboom, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du document d'analyse. «Pour répondre de manière efficace au changement géopolitique, l'UE devrait développer sa

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

stratégie à l'égard de la Chine, et les États membres devraient agir de concert avec les institutions de l'UE, en tant qu'Union»

Les investissements chinois réalisés dans l'UE se sont intensifiés ces deux dernières décennies et peuvent avoir des effets positifs sur les économies européennes et mondiales, notamment en promouvant la croissance et l'emploi. Cependant, ils concernent des secteurs d'une importance stratégique tels que l'énergie, les télécommunications ou les infrastructures portuaires et ferroviaires. De surcroît, dans l'UE, les entreprises d'État chinoises sont responsables de plus de la moitié de ces investissements. Conformément à la réglementation de l'Union européenne, si elles étaient accordées par un État membre, ces subventions seraient considérées comme des aides d'État. Cette différence de traitement peut fausser la concurrence sur le marché intérieur de l'UE et contrarie la mise en place, par cette dernière, de conditions de concurrence équitables pour ses entreprises et ses investisseurs.

Les auditeurs ont relevé plusieurs éléments qui empêchent l'UE d'élaborer ses politiques à l'égard de la Chine en toute connaissance de cause. Ils font remarquer qu'il était difficile d'obtenir une vue d'ensemble des investissements relevant de la stratégie étatique d'investissement de la Chine dans l'UE, en raison notamment du caractère fragmenté et incomplet des données. En outre, les institutions de l'UE n'ont pas encore formellement procédé à une analyse exhaustive des risques et des perspectives que présente la stratégie d'investissement chinoise.

L'inventaire des risques et perspectives dressé par les auditeurs – le premier du genre – comprend 18 risques politiques, économiques, sociaux, juridiques et environnementaux, tels que le risque que les États membres s'endettent excessivement auprès de la Chine ou celui que les entreprises se voient obligées de transférer des technologies vers ce pays. Si ces risques se concrétisaient, ils nuiraient à la réciprocité et à l'équité des conditions de concurrence. De plus, trois de ces risques (déficits ou double emploi en matière d'infrastructures de connectivité, chocs subis par les chaînes d'approvisionnement de l'UE et transmission des maladies) ne sont encore couverts par aucune des actions entreprises actuellement par la Commission ou le Service européen pour l'action extérieure. Dans ce même inventaire, les auditeurs répertorient également 13 perspectives pour l'UE sur la scène politique et économique.

Selon les auditeurs, l'UE aura six défis à relever pour répondre à la stratégie étatique d'investissement de la Chine, à savoir:

- fournir des données plus complètes et actualisées sur les investissements chinois dans l'Union;
- procéder à une véritable analyse des risques et des perspectives;
- améliorer la mise en œuvre de sa propre stratégie – en particulier celle des actions qui promeuvent la réciprocité et préviennent les effets de distorsion sur le marché intérieur de l'UE – et faire face aux autres risques;
- évaluer les besoins financiers et suivre l'utilisation des fonds;
- renforcer les dispositifs de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports;
- mieux coordonner la réponse des institutions et des États membres de l'UE.

Remarques à l'intention des journalistes

L'UE est le principal partenaire commercial de la Chine, qui est quant à elle le deuxième partenaire commercial de l'UE. L'Union est déterminée à garantir la réciprocité dans les échanges commerciaux avec la Chine ainsi que des conditions de concurrence équitables. Cependant, le marché chinois est moins ouvert que celui de l'UE aux investissements étrangers. Il est également à craindre que les investissements soutenus par l'État chinois dans les États membres faussent la concurrence sur le marché intérieur de l'UE.

La réponse institutionnelle de l'UE à la stratégie d'investissement chinoise repose sur trois documents stratégiques, qui définissent 74 actions concernant principalement le maintien de la réciprocité et de conditions de concurrence équitables (17), le développement durable et la bonne gouvernance (16) et

l'approfondissement du dialogue sur la paix et la sécurité (10). La réponse individuelle des États membres à la stratégie d'investissement chinoise prend quatre formes: des protocoles d'accord en matière de coopération concernant les investissements réalisés dans le cadre de l'initiative «Une ceinture, une route», des traités bilatéraux d'investissement, un filtrage national des investissements directs étrangers et des documents d'orientation nationaux. La Chine a établi un cadre de coopération (appelé cadre «17+1»), avec un groupe de 17 pays européens, dont certains pays candidats des Balkans occidentaux. Quinze États membres ont signé isolément des protocoles d'accord avec la Chine afin de promouvoir la coopération dans le cadre de l'initiative «Une ceinture, une route».

Le document d'analyse n° 3/2020 «La réponse de l'UE à la stratégie d'investissement étatique de la Chine» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site eca.europa.eu, accompagné d'un entretien en format vidéo et podcast avec le Membre de la Cour responsable. Il ne s'agit pas d'un rapport d'audit mais plutôt d'un document d'analyse reposant sur des informations publiques, achevé avant l'épidémie de COVID-19. Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne face à la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse: Damijan Fišer E: damijan.fiser@eca.europa.eu T: (+352) 4398 45 510 M: (+352) 621 55 22 24